di, en tête de l'ordre du jour, la fixation de la date de ces interpellations.

M. DESCHANEL. — Il en est ainsi décidé.

LA DÉMISSION DE VERNIERS

M. DESCHANEL. — J'ai reçu de M. Verniers, une lettre par laquelle il donne sa démission de député. (Exclamations et sourires.)

La séance est levée à 3 h. 45. Séance mardi à 15 heures.

Contes et Nouvelles

L'ANNIVERSAIRE

Au lieu de déchirer cette lettre anonyme sans y prêter autre attention, Jacques en reçut plusieurs fois le contenu : c'était le traditionnel et banal « avertissement », imprécis et lâche et qui se résume en ces mots : « Vous devriez surveiller votre femme ».

Surveiller Lucienne ? Hé, parbleu oui, il la surveillerait... et malheur si...

Jacques était de quinze ans plus âgé que sa femme. D'abord rétif à toute idée de mariage, il l'avait épousée en un coup de passion réfléchie et consciente d'elle-même. De toute la force de sa maturité, il avait aimé sa jeunesse épanouie, et Lucienne lui avait témoigné une affection sincère et attentive. Pas un nuage n'avait obscurci l'atmosphère de cordialité dans laquelle ils vivaient depuis cinq ans. Ils étaient sans fortune, mais les affaires de Jacques allaient au mieux, sa femme, au surplus, n'avait jamais eu de caprices qu'il ne satisfit aussitôt.

Jacques n'était ni un fat ni un naïf. Il s'avouait que le billet anonyme ne lui annonçait là qu'une chose « très possible après tout » : elle faisait bouillonner son sang de colère, mais il ne pouvait pas se la déclarer à lui-même invraisemblable ! Pourquoi pas moi « tout comme un autre », se répétait-il, en éprouvant comme une douloureuse satisfaction à considérer cela en homme sûr et qui connaît la vie.

Surveiller Lucienne... oui ! Et justement, cet après-midi serait une occasion propice : sa femme savait qu'il avait un rendez-vous d'affaires à Vincennes, où il déjeunerait, et très certainement elle avait dû disposer de son temps en conséquence. Or, son rendez-vous venait justement d'être contremandé et Jacques était donc entièrement libre...

Jacques eût bien voulu faire autrement que tous les jaloux de romans. Mais il n'est pas différentes façons d'épier une femme : il faut s'embusquer, guetter sa sortie, et la suivre. Avec au cœur le sentiment douloureux de l'humiliation qu'il s'imposait à lui-même, Jacques feignit donc de partir pour Vincennes. Il s'en fut errer lamentablement sur les quais pour tuer le temps. Puis, aussitôt après l'heure du déjeuner, il se fit conduire en fiacre à quelques pas de chez lui, et il attendit.

Vers deux heures, Lucienne sortit. Elle avait revêtu une robe noire, très simple, et ce détail frappa son mari :

Elle ne veut pas attirer l'attention... pensa-t-il.

Il donna des ordres à son cocher et le fiacre suivit à distance la jeune femme. Elle marchait assez rapidement, non pas d'une allure de promenade, mais comme quelqu'un qui a un but et quelque presse d'y arriver. Elle prit la rue de Rivoli et la rue Royale. Au marché de la Madeleine, elle s'arrêta pour acheter des fleurs ; elle s'embarrassa d'une large gerbe de chrysanthèmes et d'un bouquet de roses blanches.

Dès lors, Jacques ne douta plus. Il attribua à cet achat une signification précise. L'idée qu'elle pût tout simplement l'avoir fait pour elle-même, pour le plaisir, lui parut ridicule, indéfinissible. Des fleurs, parbleu ! ne pouvaient être que pour décorer quelque garçonnière dans laquelle elle se rendait !...

Au surplus, il allait bien voir. Lucienne s'était remise en route et marchait rapidement. Une fièvre le prenait. Il eût voulu se précipiter hors de son fiacre, courir à elle et lui dire : « Je sais où tu vas... », lui broyer les mains et piétiner ses jupons !

Mais Lucienne venait de s'arrêter. Elle avait hélé une voiture dans laquelle elle monta rapidement. Jacques la vit qui posait les chrysanthèmes à côté d'elle et portait les roses à ses narines.

Les deux fiacres montèrent, l'un suivant l'autre, la rue d'Amsterdam. Sans pouvoir ordonner ses pensées, Jacques s'efforçait de deviner chez qui sa femme pouvait se rendre. Aucun nom ne lui venait, aucune probabilité ne s'offrait à son esprit, et cette poursuite, dissimulée et lâche, lui semblait odieuse. Il avait hâte d'en finir et il sentait sa résistance à bout.

Place Clichy, la voiture de Lucienne prit à droite et suivit le boulevard ; elle ne s'arrêta qu'à l'avenue Rachel, à l'entrée du cimetière Montmartre. De là, Jacques aperçu sa femme, qui, ses fleurs à la main, franchissait le portail...

Alors, il eut une illumination soudaine. Un souvenir traversa son esprit et le couvrit de confusion. On était au douze décembre, et par cette date il savait maintenant sur quelle tombe Lucienne s'en allait, si simplement, si noblement, déposer son hommage ! Noblement ! Certes, car elle remplissait ainsi le devoir qui lui incombait à lui, à lui seul, et qu'il avait si fâcheusement oublié ! Douze décembre...

Il lui avait semblé, quand sa mère était morte, que jamais il n'oublierait cette date si triste. Il avait pleurée, sa mère, et de tout son large deuil, de toute son honnêteté de fils aimant et respectueux, et voici que vulgairement, mesquinement, parce qu'il avait eu un rendez-vous d'affaires fixé pour ce jour-là et parce qu'ensuite une lettre était venue jeter sur sa femme la plus odieuse suspicion, il avait oublié cet anniversaire sans donner à la chère morte l'hommage d'un souvenir ! Lui, Jacques, qui se flattait d'être un homme de cœur et de raison, il n'était donc qu'un homme d'affaires et un mari jaloux ?...

Jacques eut honte. Il fut sur le point de courir sur les traces de sa femme, de la rejoindre et de lui demander pardon, humblement, pardon de sa jalousie, de ses soupçons et de sa conduite. Mais il se retint : à quoi bon révéler à Lucienne que cette chose s'était passée dans son âme ? Ne valait-il pas mieux lui laisser la satisfaction émue qu'elle aurait ce soir même, au dîner, lorsqu'en le regardant de ses yeux clairs elle lui dirait doucement : « Pendant que tu étais à ton rendez-vous, Jacques... je suis allée porter des fleurs sur la tombe de ta mère ! » Oh ! comme alors il lui demanderait la force d'une feinte surprise, comme il la remercierait et comme il l'embrasserait !

Non, certes, il ne dirait rien à Lucienne du tourment qu'il avait subi, et il lui laisserait entière toute la joie de son geste délicat !

* *

Ainsi fit-il.

Mais telle est la nature de notre esprit ! Jacques ne songea pas un instant qu'en réalité la charmante pensée de Lucienne était sans liaison aucune avec l'accusation qu'il avait fait peser sur elle... et qu'elle n'était « aucunement la preuve que le billet anonyme eût menti ?... »

SIONNEST-LEVRIER.

Comment assurer au Commerce un avenir prospère

L'organisation de l'importation

Continuant notre enquête sur les conditions d'existence du commerce contemporain, et sur les réformes à accomplir, nous en arrivons à l'organisation de l'importation. Elle est, pour le moment, il faut en convenir, extrêmement défectueuse et doit être réformée entièrement.

Veut-on savoir dans quelles conditions nous arrivent et nous sont vendues les denrées coloniales ?

Que nos lecteurs apprennent donc que, avant de leur être livré, un article quelconque passe au minimum par huit ou neuf intermédiaires.

Il y a d'abord le « récoltant », qui cède sa marchandise à l'« exportateur » du cru, puis l'« importateur » en gros, à qui appartient toute la cargaison du navire ; ensuite, le « grand négociant » du port d'arrivée, qui achète la cargaison en bloc et en informe les divers « sous-importateurs » qui vendent les denrées sans les avoir achetées, mais en prélevant un fort bénéfice, aux « marchands en gros » qui, à leur tour, par l'intermédiaire de « voyageurs », les passent aux « maisons de gros » et de « demi-gros » de l'intérieur, lesquelles, par de « nouveaux intermédiaires » les livrent enfin aux « commerçants détaillants » qui les vendent aux consommateurs.

Et je ne parle naturellement pas des spéculations, accaparement et autres choses illicites qui se produisent pour certaines denrées. Ici, nous trouverions cinq ou six intermédiaires supplémentaires.

Il ressort de ceci, pour nous en tenir au commerce régulier, qu'une marchandise qui nous vient des colonies subit, du fait de notre mauvaise organisation commerciale, une majoration de 45 à 50 % au minimum, représentant le bénéfice pris sur la marchandise par les divers intermédiaires. Il faut ajouter à cela les frais qui grèvent la marchandise en cours de route : assurance, fret, docks, etc...

Enfin, étant donné que les gros intermédiaires ne vendent pas les denrées selon leur valeur réelle, mais selon un prix fait, soit selon la rareté de la marchandise, soit au cours quand il est en hausse, on comprendra le pourquoi du prix élevé où se maintiennent ces articles.

Tout cela est à changer, de fond en comble.

Notre marine marchande

« Sous ce rapport, nous dit M. Foubert, nous pouvons, paraît-il, nous rassurer. Ne nous est-il pas promis en effet, un accroissement de « quelques millions de tonnes » en « quelques années » ?

Si ces promesses se réalisent, — ce que nous croyons, — il est indiscutable que dans cet ordre d'idées les difficultés relatives à l'importation des matières premières, et surtout de la main-d'œuvre, seraient résolues... Tant mieux !... Notre change s'améliorera et le coût de la vie baissera... »

Tel est le résumé de la question, en ce qui concerne notre commerce extérieur. Comme on le voit, de grandes réformes sont à réaliser. Elles ne sont pourtant rien en comparaison de celles qui doivent s'opérer et dans l'enseignement commercial et dans la pratique du commerce de détail à l'intérieur du pays

L'enseignement commercial

Nous abordons ici un très grave problème d'où dépend en grande partie la prospérité de l'avenir. Quoiqu'on en pense : on ne s'improvise pas commerçant du jour au lendemain. Il importe sur ce point de modifier l'opinion publique.

Vous avez cent fois entendu cette réflexion : « le commerce ne s'apprend pas », et cette autre « ce jeune homme n'est guère intelligent, — on le mettra dans le commerce ».

Autant de mots, autant d'erreurs. Il ne faut pas craindre, au contraire, de préparer aux affaires, par un enseignement approprié, les sujets qui se destinent à cette profession. Il nous faut former une élite.

« — Si on veut arriver à cela, nous dit M. Foubert, au cours de notre conversation, les programmes de l'enseignement devront être revisés, adaptés aux exigences modernes.

Un enseignement commercial à trois degrés semble s'imposer. Cet enseignement devra comprendre :

1° L'enseignement commercial primaire qui sera donné dans les écoles pratiques de commerce ;

2° Un enseignement secondaire, dans les Ecoles Supérieures de Commerce ;

3° Un enseignement supérieur à organiser dans les Universités.

Ces nouvelles idées semblent faire leur chemin.

En ce qui concerne le troisième degré, nous avons déjà rallié à cette façon de voir, diverses personnalités scientifiques ou universitaires.

L'idée triomphera bientôt ; peu importe sous quel nom !...»

Comme on le voit, il importe d'organiser l'enseignement commercial, si nous voulons sortir victorieux de la lutte économique qui s'engage.

Plus que jamais, le commerce se fera d'une façon, si je puis dire « scientifique » et exigera des connaissances techniques. Le jeune homme qui se destine à cette carrière, devra donc de toute nécessité, fréquenter les écoles de commerce.

Il y apprendra, en outre la comptabilité et la tenue des livres, comment se traitent les affaires, comment se nouent les relations commerciales, et quelles répercussions peuvent avoir au point de vue social, la marche du commerce, son orientation économique et ses ambitions, démesurées ou non.

Mais sur ces derniers ponts, l'Enseignement Commercial des Ecoles de Commerce a besoin, lui aussi, d'être transformé. Prochainement doivent avoir lieu des élections « consulaires ». Tous les commerçants voudront y participer et enverront pour les représenter, des hommes se rendant compte de la transformation sociale qui s'accomplit en ce moment.

Si le commerce veut vivre, il lui faut avant tout, s'ingénier à faire baisser lui-même le coût de la vie. Nous verrons prochainement comment ces choses peuvent se réaliser.

V. BRIGGHE.

Il n'y a rien de fait pour la loi de deux ans

LE PROJET EST ENCORE EN PROJET

Paris, 19 décembre. — La présidence du Conseil communique la note suivante :

« Les journaux du matin ont publié le texte d'un projet de loi fixant à deux ans la durée du service militaire, projet qui aurait été élaboré par le service technique du ministère de la guerre et que le gouvernement se proposerait de déposer. On nous prie de déclarer qu'aucun projet de loi sur cette matière n'a été encore mis en forme par les bureaux de l'état-major général de l'armée ; il ne pourrait l'être, au surplus qu'après une décision du conseil des ministres qui en aurait fixé les bases ».

Scrutin de Ballottage

DES

Elections Cantonales

Les Candidats du Parti Socialiste

AU CONSEIL GENERAL

LANNOY. — **LORTHIOIR**, maire de Lys-lez-Lannoy, Conseiller général sortant.

TOURCOING-NORD. — **LAURIDAN**, Secrétaire de la Bourse du Travail d'Hallluin.

SOLESMES. — **Simon RIGAUT**, Conseiller municipal de Solesmes.

MAUBEUGE-NORD. — **BATAILLE**, maire de Maubeuge.

MAUBEUGE-SUD. — **SAROT**, adjoint au maire de Maubeuge.

Candidat du Bloc de gauche

DUNKERQUE-OUEST. — **M. VAUCAUWENBERGHE**, Président du Conseil général.

Candidats Socialistes

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

LANNOY. — **MARISSAL**, adjoint au maire de Lys-lez-Lannoy.

TOURCOING-NORD. — **ROUSSEAU**.

DUNKERQUE-OUEST. — **RAMBOUT**, maire de Saint-Pol-sur-Mer.

BLANCKAERT, Conseiller municipal de Dunkerque.

SOLESMES. — **PEUGNIEZ**, gérant de coopérative.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

IRONIE !

Tout le monde a entendu parler du congrès qui vient de se réunir à Paris, sous le nom original de « Congrès du Froid ». Tout le monde a dû penser que c'était bien là un comble. Nous comprenons mal, nous, habitants des régions polaires du doux pays de France, que l'on puisse discuter à 300 kilomètres de nos foyers éteints, les méthodes bonnes à produire artificiellement le froid.

Mais que direz-vous quand vous saurez que, pour produire du froid, il faut du charbon ? Alors ce nous nous congelons littéralement par suite du manque de charbon, d'autres font brûler de ce charbon de Tantale pour faire de la glace.

Non-sens pour non-sens, ce serait bien plus malin quand même, au lieu d'utiliser le charbon à faire de la glace, d'utiliser la glace à faire du charbon...

On voit par là que nos gouvernants ne pensent à rien, sinon au mal...

ELECTIONS CATONALES — 2e Tour de Scrutin

Le vote des réfugiés

Les électeurs réfugiés à Roubaix, appelés à voter pour les élections de leurs cantons d'origine où un second tour de scrutin sera nécessaire, sont invités à retirer à la mairie de Roubaix, bureau des Elections, les enveloppes réglementaires.

Le dimanche 21 décembre, une urne sera disposée à l'hôtel de ville, salle Pierre-de-Roubaix, où les intéressés pourront déposer leurs votes de huit à dix-huit heures.

Chez les Carrossiers-Charrons de Roubaix-Tourcoing

Voici le texte de la convention établie par le Syndicat des ouvriers carrossiers en grève. Cette convention a déjà été signée par plusieurs patrons, chez lesquels le travail a été repris aussitôt.

Répartitions des heures. — Les heures de travail devront être réparties ainsi qu'il suit : huit heures de travail effectif, six jours ouvrables.

Le travail en deux équipes est autorisé, les dérogations auront lieu suivant l'accord conclu entre l'Union des Industries Métallurgique et Minière et la Fédération des ouvriers sur métaux, les 17 et 24 mai 1919, à Paris, et d'après le règlement d'administration publique en préparation.

Les récupérations ne s'appliqueront qu'aux fêtes locales et non aux fêtes légales.

Les fêtes locales sont les suivantes :

Roubaix : lundi de la Foire ; lundi de la Duchesse, lundi de la Saint-Eloi.

Tourcoing : lundi de la Foire, lundi de la St-Hilaire, lundi de la St-Eloi.

Les salaires minima de base seront les suivants : ouvriers qualifiés pour toutes catégories de la carrosserie et de charronnages, 2 fr. 25 l'heure ; homme de peine qualifié, 1 fr. 80.

Apprentis. — 1. La durée de l'apprentissage est fixée à quatre années.

2. L'apprentissage commencera normalement à 15 ans révolus. (A cause des circonstances de la guerre, il sera admis temporairement des apprentis plus âgés.)

Tarif. — Apprenti âgé de moins de 15 ans, 0,25 l'heure, avec augmentation jusque l'âge de 15 ans, premier mois, 0,25 ; deuxième mois, 0,40 ; troisième mois, 0,50.

A 15 ans, il touchera un salaire de 0,50 l'heure avec augmentation tous les trimestres.

Exemple : premier trimestre, janvier, février, mars : 15 ans, première année, 0,50 ; 16 ans, deuxième année, 0,75 ; 17 ans, troisième année, 1,15 ; 18 ans, quatrième année, 1,60.

Deuxième trimestre : avril, mai, juin, 0,55, 0,85, 1,25, 1,75.

Troisième trimestre : juillet, août, septembre : 0,60, 0,95, 1,35, 1,90.

Quatrième trimestre : octobre, novembre, décembre : 0,65, 1,05, 1,45, 2,05.

Les gamins d'atelier âgés de 13 à 15 ans recevront un salaire horaire de 0,25 qui sera porté progressivement à 0,50 lorsque le gamin débutera comme apprenti, et au plus tard à l'âge de 15 ans.

Les jeunes gens de 19 ans ayant terminé leur période d'apprentissage doivent, pour passer ouvrier professionnel, être à même d'exécuter l'essai de leur profession et toucheront le minimum de 2,25 de l'heure.

Application des tarifs. — Pour encourager les apprentis, l'augmentation se fera automatiquement de 15 à 16 ans. En cas d'oubli, l'intéressé est autorisé à en faire la remarque.

Au dessus de 16 ans, l'augmentation prévue au tarif ne sera accordée qu'aux apprentis dont les progrès sont normaux. Par contre, le taux de cette augmentation pourra être augmenté suivant les progrès réalisés.

La taxe des apprentis acceptés temporairement au dessus de 15 ans, sera réglée d'accord avec l'employeur.

Les élèves des Ecoles pratiques d'industrie ayant accompli le cycle de trois années d'études et obtenu leur brevet d'aptitudes professionnelles débuteront comme apprentis au salaire horaire de 1,35 plus 0.15, soit 1,50.

Afin de faciliter l'application des tarifs, les augmentations se feront les 1er janvier, 1er avril 1er juillet et 1er octobre.

Chaque établissement devra avoir au minimum 5 pour cent d'apprentis, calculé sur le nombre d'ouvriers professionnels de l'usine.

La question du contrat d'apprentissage, tel qu'il est défini par la loi, sera mise à l'étude pour être solutionné le plus tôt possible.

Il est entendu que ces salaires minima n'empêchent pas la possibilité d'augmentation individuelle, suivant la valeur professionnelle de l'ouvrier.

Les salaires ci-dessus sont applicables avec effet rétroactif du 1er novembre 1919.

Les heures supplémentaires qui donneront lieu à la majoration de 30 pour cent, sont celles prévues à l'article 3, paragraphes 1 et 3, ci-après des dérogations temporaires à l'accord conclu entre l'Union et la Fédération et sanctionné par le règlement d'administration publique en préparation.

Paragraphe 1 : travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents, organiser des mesures de sauvetage ou réparer des accidents survenus soit au matériel, soit aux installations, soit aux bâtiments de l'établissement.

Paragraphe 3 : travaux exceptionnels auxquels l'établissement doit faire face.

NOTA. — Dans chaque établissement, les majorations supérieures aux taux ci-dessus restent acquises.

Il ne sera pas embauché de manœuvres âgés de moins de 18 ans ; un bulletin de salaire indiquant le nombre d'heures et le salaire horaire restera entre les mains de l'ouvrier.

La présente convention est valable jusqu'au 31 mai 1920 ; elle continuera ensuite son effet par tacite reconduction, sauf dénonciation huit jours à l'avance par l'une des parties contractantes.

EST-CE LA FIN DU CONFLIT?

Nous avons parlé hier de cette grève générale des 250 ouvriers carrossiers de Roubaix et Tourcoing.

On sait que cette grève menaçait d'éclater depuis déjà plusieurs mois. De nombreuses démarches furent faites par les ouvriers auprès des patrons. Ceux-ci acceptèrent de discuter les revendications qui leur étaient soumises, mais sans admettre l'intervention du Syndicat ouvrier.

Les travailleurs n'admirent point que le Syndicat patronal refusât de reconnaître le leur, aussi régulièrement constitué, et c'est pourquoi, dimanche dernier, la cessation du travail fut décidée.

Comme nous l'avons signalé, la grève des carrossiers menace d'entraîner à bref délai celle des maréchaux-ferrants, ce qui pourrait devenir très grave, en cas de neige ou de verglas, car il serait alors impossible de ferrer les chevaux à glace. Tous les transports à traction animale seraient arrêtés.

Cette situation n'échappe pas à ceux qui y sont intéressés.

On nous rapporte que le Consortium industriel a décidé déjà d'intervenir entre les Syndicales compétentes pour régler le conflit.

On nous dit que, d'autre part, un important Syndicat patronal, indirectement intéressé dans la question serait disposé à agir auprès du Syndicat patronal de la carrosserie, en appuyant les revendications ouvrières dont il reconnaîtrait le bien-fondé.

Nous apprenons, au dernier moment, que le secrétaire du Syndicat ouvrier aurait été convié à un rendez-vous avec les délégués-patrons, ce qui permet d'espérer la cessation prochaine du conflit.

Fédération des Métaux

Grande réunion corporative des ouvriers tourneurs

Le jeudi 25 décembre — jour de Noël — aura lieu, salle de l'Alcazar, rue de Tourcoing, 117, à Roubaix, une grande réunion corporative des ouvriers tourneurs de Roubaix.

Les secrétaires D'HONDT et DECOSTERE, des Syndicats de la Métallurgie de Roubaix, et de Tourcoing, seront présents à cette réunion.

A l'ordre du jour, la réglementation du travail.

Ce que nous aurons

Pendant la quinzaine du 22 décembre au 2 janvier 1920, il sera accordé par personne :

Bizz 0 fr. 55 ; café 2,10 ; sucre 1.05 ; savon de ménage, 1,75 ; farine lactée, 3 ; chicorée, 0,65 ; poudre lessive, le paquet, 0,35 ; lait non sucré, grande boîte, 1,60 ; cacao, 0,55 ; saindoux, 350 gr. 2,05 ; saumon, 1,25 à 2,25 ; savon de toilette, le pain, 1 ; savon Bath Soap, le pain, 1,35 ; savon de Marseille, 72 % 2,10.

Le saumon, le savon de ménage, le savon de marseille, le savon de toilette, se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

A l'Annexe, milieu des Halles, gratuit aux nécessiteux sur la présentation des tickets bleus (13e quinzaine), remis par le bureau de secours : 4 francs en marchandises désignées ci-dessous à chaque membre de la famille touchant des secours :

Saindoux, lait non sucré, poudre de lessive.

Les tickets résédas et bleus 14e et 15e quinzaine sont à conserver soigneusemnt pour les quinzaines suivantes.

NOTA. — Personne ne sera servi du gratuit qu'à son jour de ravitaillement.

Les distributions commencent le matin de 8 h. à 9 h. 1/2 pour le 1er demi-secteur, de 9 h. 1/2 à 11 h. pour les 2e demi-secteur, l'après-midi de 2 h. à 3 h. 1/2.

AVIS IMPORTANT. — En raison des fêtes de Noël et du Nouvel An, le 6e secteur cartes vertes passera au ravitaillement le mercredi 24 décembre de 3 h. 1/2 à 5 h., les 13e et 14e secteurs cartes jaunes passeront le vendredi 2 janvier comme suit : le 13e de 2 h. à 3 h. 1/2, le 14e de 3 h. 1/2 à 5 h., le 15e secteur cartes vertes passera le mercredi 31 décembre de 3 h. 1/2 à 5 h.

Pour les enfants et les malades : lait Nestlé, 1 boîte, 2,25 ; cette boîte sera donnée en plus de celle distribuée au public.

Pour les enfants ayant leur carte : phosphatine 2 paquets 1,90 ; crème de riz, 1 paquet, 0,55 ; tapioca, 1 paquet, 0,65.

Pour les malades, régimes 2 et 3 : tapioca 1 paquet 0,65 ; phosphatine, 1 paquet, 0,95.

Les malades doivent prendre toutes les denrées attribuées à leur régime ou leur carte sera supprimée.

RETARDATAIRES. — Le service du vendredi de fin de quinzaine que le comité avait pu obtenir pour les retardataires doit être supprimé ; en conséquence le public est prié de se conformer strictemnt aux heures qui lui sont fixées pour les distributions comme suit :

Matin : 1er demi-secteur de 8 h. à 9 h. 1/2 ; 2e demi-secteur de 9 h. 1/2 à 11 h. ; soir : 3e demi-secteur de 2 h. à 3 h. 1/2.

Aucun retardataire ne sera plus servi.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES. — Consulter tous les jours, pour les ventes spéciales, les tableaux placés aux principaux carrefours de la ville tels que Grand-Place, Gallon d'Eau, Fosse aux Chênes, Commissariat St-Vincent, St-Antoine, Tournant de la rue du Moulin, Place Ste-Elisabeth, etc... etc... Se conformer strictement aux heures indiquées. Se munir de monnaie pour ne pas faire attendre ceux qui suivent. Vérifier son argent et se sécrétées avant de quitter les caisses et les comptoirs.

CENTRALISATION DES SERVICES DE RAVITAILLEMENT A LA MAIRIE. — Tous les services du ravitaillement sont installés à la Mairie.

Le service du contrôle en général, le service des cartes de malades, des cartes d'enfants des cartes de vieillards, des cartes temporaires, fonctionnent au 3e étage du bâtiment annexe, entrée rue Neuve.

CIMETIERE : CONCESSIONS ECHUES

Les terrains du cimetière communal, désignés ci-après vont être repris par la ville, savoir :

1. Les terrains concédés pour quinze ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1920.

2. Les terrains concédés pour trente ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1918.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes placées sur ces terrains sont priées de les faire enlever avant le 1er février prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents de la ville, et les matériaux seront emmagasinés confrémément à l'art. 62 du règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'administration municipale.

Le maire de la ville de Roubaix disposera des épitaphes emmagasinées depuis un an si les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 25 janvier 1920.

SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET DE PRÉPARATION MILITAIRE « LA ROUBAISIENNE ».

Dimanche prochain, à 10 heures et demie, au local, réunion des membres du Comité et des membres votants, ainsi que des anciens gymnastes, en vue de préparer l'assemblée générale.

Les sociétaires désireux de faire partie de la section de concours qui doit participer à la 42e fête fédérale, qui aura lieu à Nice, le 4 avril 1920, sont priés de s'inscrire au plus tôt et de suivre les répétitions. La liste sera close les premiers jours de janvier, aussitôt opéré le classement des gymnastes.

Les cours d'adultes et de préparation militaire ont lieu les mercredi et vendredi, à 19 heures, et le dimanche à 10 heures. Ceux des pupilles, le jeudi à 18 heures et demie et le dimanche à 10 heures.

Cours des fillettes, le mardi à 18 heures et demie, sous la direction de Mlle Yvonne Piesvaux.

Tir à la carabine, tous les dimanches, de 9 heures à 10 heures.

Les inscriptions pour la gymnastique, préparation militaire, cavalerie, artillerie d'assaut sont reçues au gymnase, aux jours et heures des cours.

Le Comité.

LA GRANDE HARMONIE DONNERA UNE SERENADE A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Nous apprenons la société nationale « La Grande-Harmonie de Roubaix » (musique municipale) donnera la sérénade traditionnelle à l'administration municipale et aux membres du conseil, dimanche prochain 21 décembre, à 10 heures précises à l'hôtel de ville.

CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES

Le service des consultations judiciaires gratuites fonctionne à la mairie, bâtiment central, rez-de-chaussée, à droite. Les habitants peuvent s'y présenter tous les dimanches non fériés, de dix heures à midi.

DECLARATIONS DE NOURRISSONS

Conformément à la loi, les nourrices doivent déclarer à la mairie les nourrissons qui leur sont confiés ; cette déclaration est obligatoire, même pour les enfants placés chez des personnes de la famille.

LES EFFETS DE L'OURAGAN

La tempête qui s'est déchaînée dans la nuit du 18 au 19, a renversé plusieurs pilônes sur le Nouveau Boulevard. Les fils de trolley se sont brisés en divers endroits, rendant la circulation du tramway Mongy impossible entre Tourcoing et Lille.

Le résultat définitif des Elections Cantonales

TOUS LES CANDIDATS SOCIALISTES SONT ELUS

Le dépouillement du vote des réfugiés s'est terminé hier soir, à l'Hôtel de Ville, et a permis d'établir les résultats suivants :

CANTON OUEST

CONSEIL GENERAL. — Inscrits, 11.788 ; Votants, 7.610 ; Nuls, 117 ; Suffrages exprimés, 7.493 ; Majorité absolue, 3.747.

LEBAS J.B., 3.798, ELU. — MOTTE Fernand, 3.426. — Divers, 271.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscrits, 11.788 ; Votants, 7.611 ; Nuls, 92 ; Suffrages exprimés, 7.519 ; Majorité absolue, 3.760.

TELLIER Augustin, 3.824, ELU. — DELESCLUSE Eugène, 3.379. — Divers, 320.

CANTON NORD

CONSEIL GENERAL. — Inscrits, 11.473 ; Votants, 9.838 ; Nuls, 88 ; Suffrages exprimés, 9.740 ; Majorité absolue, 4.870.

BRIFFAUT Henri, 5.531, ELU. — LIERMAN Léon, 3.657. — Divers, 542.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscrits, 15.302 ; Votants, 10.708 ; Nuls, 161 ; Suffrages exprimés, 10.637 ; Majorité absolue, 5.319.

WATTREMEZ Henri, 5.397, ELU. — REQUILLART Emile, 4.665. — Divers, 372.

CANTON EST

CONSEIL GENERAL. — Inscrits, 15.302 ; Votants, 10.801 ; Nuls, 198 ; Suffrages exprimés, 10.605 ; Majorité absolue, 5.304.

LEFEBVRE Henri, 5.665, ELU. — BLANCKAERT Joseph, 4.428. — Divers, 512.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscrits, 14.473 ; Votants, 9.830 ; Nuls, 107 ; Suffrages exprimés, 9.723. — Majorité absolue, 4.862.

THERIN Henri, 5.494, ELU. — BAYART Edmond, 3.817. — Divers, 412.

TOURCOING

UNE VITRINE CAMBRIOLEE

Jeudi soir, vers 5 h. 30, des individus ont dérobé, chez Mme Housel, épicière, rue de Phalempin, 110, une certaine quantité de marchandises.

Ils avaient au préalable coupé un carreau de la vitrine.

M. le commissaire du deuxième arrondissement a ouvert une enquête.

Une série de vols

DU CHARBON. — Les nommés Henri Catoire, demeurant rue de Normandie, à Tourcoing, et Alexandre Decubre, demeurant rue des Trois-Pierres, 18, ont été surpris, le 17 courant, au moment où ils dérobaient du charbon à la gare des marchandises.

Un procès-verbal a été dressé contre eux au 3e arrondissement.

UNE PAIRE DE RENES. — Une plainte a été déposée au commissariat du 2e arrondissement, par Mme veuve Dupont, née Julie Codron, 53 ans, demeurant rue du Virolois, 67, pour vol d'une paire de rênes en cuir, commis chez elle, dans la nuit du 17 au 18 décembre.

Une enquête est ouverte.

UNE LAMPE A SOUDER. — M. Joseph Devriès a porté plainte contre un inconnu qui aurait volé une lampe à souder, chez Clarisse, rue Winoc-Chotquel.

Une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LE RAVITAILLEMENT

Période du 15 au 26 décembre 1919

Jours de distribution, de 6 heures trois quarts précises à 11 heures trois quarts, dans l'ordre des numéros de cartes de ravitaillement :

Cartes numéros 3001 à 3600, le samedi 20 décembre — De 3601 à 4200 le lundi 22 — De 4201 à 4800 le mardi 23 — De 4801 à 5400 le mercredi 24 (de 6 heures trois quarts à 11 heures trois quarts).

De 5401 à 6000, le mercredi 24, de 13 heures trois quarts à 18 heures trois quarts ;

De 6001 à 6600 le vendredi 26, de 6 heures trois quarts à 11 heures trois quarts ;

De 6601 et au-dessus, le vendredi 26 décembre, de 13 heures trois quarts à 17 heures trois quarts.

Ration par personne :

Graisse végétale, 500 gr. pour 2.50 — Café, 250 gr. pour 1.50 — Sucre, 500 gr. pour 1 fr. — Cacao, 125 gr. pour 0.50 — Huile d'Olive pure, un tiers de litre pour 1.75 — Allumettes, trois boîtes pour 0.25 centimes.

Soit un total de 7.50 par personne.

COMITE DE SECOURS

D'après les instructions de la Préfecture, la période en cours comprendra 38 jours, du 24 novembre au 31 décembre.

En conséquence, les secours ne seront payés qu'au début de janvier.

FEUILLETON DU « REVEIL » — N° 57

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

Avertir la police, il n'y fallait pas songer !... Fournir jusqu'à l'hôtel Dodge, c'était impossible !

Avant qu'ils eussent mis le pied dans la rue, les scélérats auraient eu raison de leur trop faible adversaire !.. Leurs furieuses menaces disaient qu'ils seraient sans pitié !..

Justin souffrait le plus atroce des supplices... Sentir que celle qu'il aimait était entre les mains de ses bourreaux !.. Entendre ses cris, percevoir le bruit de son souffle... Voir par la pensée les péripéties de la lutte terrible qu'elle soutenait, et ne pouvoir rien, pour la secourir !.. Être sans force, désarmé, impuissant contre son implacable ennemi, contre la mort qui, dans quelques secondes peut-être, allait la frapper !..

Le malheureux se tordait les mains de désespoir, déchirant son front avec ses ongles, pour en faire jaillir une idée !

Tout à coup, il eut un geste d'espérance. Une inspiration venait de surgir en lui !.. Oui, oui !.. Peut-être avait-il trouvé !..

La lutte là-bas continuait, plus acharnée que jamais.

Dago, obéissant aux ordres de son chef, avait saisi le bras d'Elaine et le tordait brutalement, pour lui arracher l'enveloppe qu'elle serrait dans ses doigts crispés.

Soudain, dans un coin de la pièce, une voix impérieuse et sonore s'éleva :

— Fermez toutes les issues !.. Nous les tenons !

L'effet fut saisissant. L'homme au mouchoir rouge et son acolyte, lâchèrent subitement leur victime, et reculèrent d'un pas, en dressant la tête avec effroi.

La même voix, plus énergique encore, continua :

— Obéissez ! Cinq hommes occupent la maison... Les dix autres, avec moi, vont fouiller le rez-de-chaussée...

Les bandits regardèrent autour d'eux, terrifiés, sans apercevoir personne.

— C'est dehors, dans l'antichambre !.. Il tout bas Dago. Vite, chef, filons par la fenêtre !

Comme si elle avait entendu l'avertissement du bandit, la voix poursuivit :

— Tout le monde, revolver au poing !... Et pas de quartier !..

Au même instant, une rumeur prolongée et des bruits de pas résonnèrent du côté de l'escalier.

— Voilà les gens de la maison qui descendent !.. Chef, il faut nous échapper...

— Pas avant que je ne lui ai arraché ces papiers ! grondait l'homme au mouchoir.

D'un violent effort, il parvint à coucher Elaine sur le banc...

Il fut abondant une main sur la bouche, pour l'empêcher de crier, et de l'autre essayait de saisir la large enveloppe...

D'un geste désespéré, la jeune fille avait réussi à la porter à sa bouche, et déchirait les papiers entre ses dents... Mais le criminel était plus fort qu'elle, et finit par s'emparer de ce qu'il en restait.

— Je les tiens ! s'écria-t-il... Maintenant nous pouvons partir !..

Son compagnon avait déjà ouvert la fenêtre... En un clin-d'œil, tous deux se précipitèrent au dehors.

Il était temps... A peine avaient-ils disparu, que les domestiques et la tante Betty, attirés par les cris et le tumulte de la lutte, firent irruption dans la pièce.

— Elaine !.. s'écria la vieille dame, en voyant sa nièce étendue sans mouvement à la place où son agresseur l'avait laissée. Mon Dieu !.. est-ce qu'elle est morte ?

Mary s'emp